

TABLEAU DE GARANTIES

Prévoyance Commerce de gros



L'assurance en plus facile.

GARANTIES PRÉVOYANCE COMMERCE DE GROS

RÉGIME CONVENTIONNEL **Non-Cadres**

Codes NAF concernés (sous réserve que l'entreprise applique la CCN des Commerces de gros) :
10.39A, 10.39B, 45.31Z, 45.40Z, 46.11Z, 46.17B, 46.22Z, 46.31Z, 46.32C, 46.33Z, 46.39A, 46.43Z, 46.44Z, 46.45Z, 46.47Z, 46.48Z, 46.49Z, 46.52Z, 46.66Z, 46.69A, 46.69B, 46.69C, 46.73A, 46.73B, 46.74B, 46.76Z, 46.90Z, 47.11A.

NIVEAU CONVENTIONNEL	
DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE EN % DU SALAIRE BRUT	
Célibataire, veuf, divorcé, sans personne fiscalement à charge	60 %
Marié, pacsé ou avec concubin notoire désigné comme bénéficiaire, sans personne fiscalement à charge	60 %
Double effet	100 % des capitaux décès
INCAPACITÉ / INVALIDITÉ EN % DU SALAIRE BRUT ⁽¹⁾	
Franchise maladie / accident / hospitalisation	60 jours toutes causes
Incapacité temporaire totale de travail	60 %
<ul style="list-style-type: none">● Invalidité 2^{ème} catégorie Sécurité sociale● Invalidité 3^{ème} catégorie Sécurité sociale● Invalidité 1^{ère} catégorie Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none">20 %20 %10 %
Incapacité permanente suite à accident du travail ou maladie professionnelle : <ul style="list-style-type: none">● Rente totale : taux d'incapacité supérieur ou égal à 66 %● Rente partielle : taux d'incapacité compris entre 33 % et 66 % n = taux d'incapacité permanente partielle retenu par la Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none">60 %3 n / 2 x 60 %
COTISATIONS TTC 2021	0,39 % TA / TB

(1) Sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale.

L'accord de branche prévoit une cotisation patronale minimale de 0,234 % TA (T1) / TB (T2).

TA (T1) = Partie du salaire limitée à 1 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale).

TB (T2) = Partie du salaire comprise entre 1 PASS et 4 PASS.

PASS 2021 : 41 136 €

Un contrat simple et facile à vivre

LES + APRIL

- Des **conseillers experts à votre disposition** et à celle de vos salariés : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Le **traitement de vos demandes prioritaires en 48h**



POUR VOTRE ENTREPRISE

- **L'accompagnement de votre entreprise** au regard des évolutions réglementaires
- **Une gestion dédiée** pour un suivi personnalisé
- **Un espace en ligne dédié pour :**
 - Stocker et archiver vos documents et ceux de vos salariés de manière sécurisée
 - Gérer vos entrées et sorties de personnel
 - Accéder à toutes les informations réglementaires et aux dernières actualités



POUR VOS SALARIÉS

- **Un espace en ligne dédié** pour accéder à l'ensemble de leurs documents d'affiliation
- **Soutiens de l'Association des Assurés APRIL**

Toute entreprise adhérant à ce contrat collectif souscrit par l'Association des Assurés APRIL devient membre de l'Association. Les salariés de l'entreprise adhérente accèdent ainsi, au-delà des garanties d'assurance, au soutien de l'Association.

 - **Soutien Juridique**, une équipe de juristes spécialisés apporte des réponses dans tous les domaines du droit, accompagne les démarches administratives (santé, retraite, décès...) et aide à résoudre les litiges (santé et immobilier).
 - **Soutien Hospitalisation**
 - Dès 3 jours d'hospitalisation : aide-ménagère, garde d'enfants, garde des animaux de compagnie.
 - Dès le 1^{er} jour d'hospitalisation, en cas de chimiothérapie ou radiothérapie : aide-ménagère.
 - **Soutien Frais de santé, Soutien Psychologique et Soutien Aidants**

Sous certaines conditions de ressources, l'Association prend en charge tout ou partie des frais de santé onéreux ou quelques séances avec un psychologue ; **afin de permettre une période de répit à un aidant, contribution pour un séjour ponctuel du proche aidé.**

Toutes les informations et conditions d'accès sur www.association-assures-april.fr

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03
pro.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances
Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 609 (www.orias.fr). Autorité de contrôle
prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance.



L'assurance en plus facile.